



Élections

Les partis politiques résistent encore à la parité

L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes a tiré des enseignements des élections municipales et cantonales de 2008 : 91,5 % d'hommes maires dans les villes de 3 500 habitants ou plus ; 86,9 % d'hommes conseillers généraux. De nouveau, le constat s'impose : « *Quand la loi n'est pas directement contraignante, les stratégies électorales continuent à primer face au projet démocratique de l'égalité entre les femmes et les hommes* ».

Rappelons que la loi du 31 janvier 2007 impose aux candidats aux élections cantonales de se présenter avec un remplaçant de l'autre sexe, celui-ci devenant conseil général en cas de décès ou de démission du premier. Or, 79,1 % des candidats en 2008 étaient des hommes (pour autant de suppléantes), ce qui amène l'Observatoire à regretter que « *les partis politiques français continuent à faire figure de mauvais élèves tant au niveau européen qu'au niveau international* ».

En revanche, l'Observatoire peut se réjouir des effets de la loi du 31 janvier 2007 avec l'obligation de parité sur les listes d'adjoints élus par le conseil municipal. L'Observatoire remarque même que dans les communes de 3 500 habitants ou plus, 36,8 % des premiers adjoints sont des femmes (mais seulement 9,6 % des maires).

Entre autres, l'Observatoire recommande au Premier ministre de mettre en œuvre une extension

du principe paritaire en limitant le cumul des mandats dans le temps et dans l'espace, et en étendant les modes de désignation paritaire aux communautés d'agglomération. L'Observatoire suggère également une modernisation du statut de l'élu pour permettre une meilleure articulation entre vie personnelle, vie professionnelle et engagement politique.

A noter :

- Avec 17,2 % de femmes maires dans les communes de moins de 3 500 habitants, la Mayenne se classe au 12^e rang français (moyenne : 14,2 %).
- La Mayenne fait partie des 25 départements qui ne comptent aucune femme maire dans leurs communes de plus de 3 500 habitants (moyenne : 9,6 %).
- Toutes communes confondues, avec un taux de 16,5 %, la Mayenne se classe au 13^e rang français.
- Avec quatre conseillères générales et un taux de 12,5 %, la Mayenne se situe juste au-dessus de la moyenne nationale (12,3 %).

Source : Observatoire de la parité, ministère de l'Intérieur, avril 2008.

Vers un redécoupage des circonscriptions législatives

La Mayenne compte trois circonscriptions législatives, donc trois députés. Nous ne reviendrons pas sur le découpage actuel de ces circonscriptions, quelque peu étrange. En France, ce découpage remonte à 1986 et s'appuie sur les données du recensement de 1982.

Celles-ci sont aujourd'hui obsolètes. En outre, elles aboutissent à de fortes disparités en termes de représentation de la population. La moyenne nationale s'établit à un député pour 100 300 habitants, mais l'écart va de 34 400 habitants (2^e circonscription de Lozère) à 188 200 habitants (2^e circonscription du Val-d'Oise).

Le dossier est de nouveau ouvert : le découpage s'effectuerait à nombre de députés inchangé (577), avec maintien du seuil actuel minimum de deux députés par département et création de douze sièges pour représenter les Français de l'étranger. L'idée de faire élire une portion des députés à la proportionnelle semble abandonnée.

Ce nouveau découpage utiliserait les données de population que l'INSEE doit diffuser fin 2008. Des départements vont se voir accorder des sièges supplémentaires ; d'autres vont en perdre...

A votre agenda

Les 5 et 6 juillet 2008 « Planète en fête » à Pommerieux

Les 5 et 6 juillet, le salon de l'environnement et du développement durable se tiendra à Pommerieux, autour de l'école.

Au programme :

- Marché bio.
- Conférences.
- Exposants.
- Agriculture biologique.
- Animations .
- Concerts.
- Repas bio.

Renseignements :

CIVAM-Bio, tél. 02 43 53 93 93 ou www.planete-en-fete.fr



La pensée hebdomadaire

« Grâce à Internet, les discussions, les échanges se font plus nombreux. L'inconvénient est parfois l'irresponsabilité dont font preuve ceux qui s'expriment : informations non vérifiées, incomplètes ou tronquées, ou bien trop grand écho donné à des rumeurs. Tout cela peut gravement embrouiller les débats (...). La liberté de la presse et la liberté d'expression sont centrales dans la vie des sociétés. Encore faut-il les pratiquer de façon responsable pour favoriser la véritable et indispensable harmonie dans la vie sociale ».

François Régis Hutin, « Une liberté essentielle » (éditorial), *Ouest-France* des 3 et 4 mai 2008.